

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Date de convocation :**

18/09/2025

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Jérôme PARRILLA, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Yasmine SEBAHOUI, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain MARGALET (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES).

Absents : Annabelle ALESSANDRIA, Frédéric CRAVO, Mélissa OBBIH, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/71 : GROUPEMENT DE COMMANDE EN TELECOMMUNICATION.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2113-6 et suivants, relatifs aux groupements de commandes publics ;

Vu la délibération du 21 Janvier 2021 par laquelle la commune de Ille sur Têt a décidé d'adhérer au groupement de commande pour la passation de marchés de télécommunication, organisé par le conseil départemental des Pyrénées-Orientales ;

Considérant que le groupement de commande a pour objet la passation de marchés de télécommunication ;

Considérant que le marché actuel avec Linkt est terminé et que la commune souhaite se retirer du groupement pour être autonome ;

Considérant que les dispositions de la convention constitutive du groupement de commande permettent à chaque membre de se retirer selon les modalités définies dans ladite convention ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le retrait de la commune du groupement de commandes pour la passation de marchés de télécommunication, organisé par le conseil départemental des Pyrénées-Orientales, à la date du 1^{er} octobre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette décision à l'autorité coordinatrice du groupement et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 25 septembre 2025

Le Maire,




W.BURGHOFFER